Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM20262805078-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 8 mai 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUËT, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Anne BRIONNE, Chantal PERSAIS à Roland HERCOUËT, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents : Sabine ROULLET

A été nommée secrétaire : Gérard BERRÉE

2026-2805-078 – Jeunesse – tarifs des activités jeunesse

Par délibération n°2025-0307-068 en date du 03 juillet 2025, le barème de participation financière due par les familles concernant les activités et sorties initiées par l'Espace Jeunes (L'Ado'sphère) est le suivant :

- Prise en charge des frais engagés (transport compris) aux activités et sorties : 50% par la Commune et 50% par les familles (par jeune bréalais).
- Prise en charge des frais engagés (transport compris) aux activités et sorties : 100% par les familles (par jeune domiciliés hors commune).

Sur avis favorable de la Commission Jeunesse en date du 18 mai 2026, il est proposé de reconduire l'application de ce barème, et ce par jeune fréquentant l'Espace Jeunes pour une année scolaire (du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) à compter du 1er septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM20262805078-DE

Ci-dessous, pour exemple, un récapitulatif tarifaire des potentielles activités/sorties initiées par l'Espace Jeunes :

Activités	Coût / activité	Coût / jeune bréalais	Coût / jeune externe
Patinoire	6,00€	3,00€	6,00€
Trampoline Park	13,00€	6,50€	13,00€
Accrobranche	15,00€	7,50€	15,00€
Space Laser	18,00€	8,00€	18,00€
Wakeboard	20,00€	10,00€	20,00€
Escape Game et EVA	21,00€	10,50€	21,00€
Bubble soccer	22,00€	11,00€	22,00€
Sortie Pêche en bateau	60,00€	30,00€	60,00€

Il est également proposé de ne pas rembourser les familles en cas d'annulation de participation du jeune à une activité ou à une sortie payante survenue dans les 48h avant la date du départ sans présentation d'un justificatif médical.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de participation financière, 50% par la Commune et 50% par les familles par jeune bréalais, dans le cadre des activités et sorties proposées par l'Espace Jeunes ».
- Approuve le principe de participation financière, 100% par les familles par jeune domiciliés hors commune) dans le cadre des activités et sorties proposées par l'Espace Jeunes ».
- Approuve le principe suivant lequel aucun remboursement ne sera dû aux familles par la Commune, en cas d'annulation par le jeune ou sa famille, à une activité ou une sortie payante dans les 48h avant la date de l' activité ou de la sortie sauf en cas de présentation d'un justificatif médical auprès de la Mairie.
- Autorise Madame le Maire à établir sur la base du coût prévisionnel (hors frais de personnel et hors frais d'essence) le tarif appliqué à chaque activité et chaque sortie

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Gérard BERRÉE